

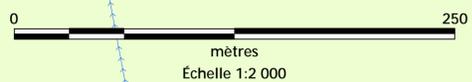
ETUDE PREALABLE A L'ELABORATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

MAÎTRE D'OUVRAGE :

COMMUNAUTE DE COMMUNES SOMME SUD-OUEST
TERRITOIRE DU SUD-OUEST AMIENOIS



PLAN N°13b - QUEVAUVILLERS



Légende :

Urbanisme :		Éléments paysagers d'intérêt hydraulique :	
▭ Limites communales	■ Bâti	— Haies	— Talus
▭ Dents creuses (AUDDICE, 2021)	▭ OAP (AUDDICE, 2021)	Propositions d'aménagements dans le cadre du zonage :	
Hydrologie :		— Canalisations	— Fossé / Noue
— Cours d'eau	— Axes de ruissellement	— Talus / Merlon	■ Ouvrage tampon
● Mare	■ Surfaces en eau, étangs	Zonage de gestion des eaux pluviales :	
Réseau pluvial :		Exutoires identifiés et débits de fuite autorisés : (ALISE, 2021)	
— Réseau pluvial (séparatif ou unitaire)	— Fossé / Noue	■ Milieu Naturel - 2 l/s/ha aménagé	■ Milieu Naturel - 1 l/s/ha aménagé
■ Ouvrages de gestion des eaux pluviales	▽ Puisard	■ Voirie ou réseau - 2 l/s/ha aménagé	■ Voirie ou réseau - 1 l/s/ha aménagé
Milieus sensibles :		■ Infiltration obligatoire	■ Exutoire à créer
▭ Périmètre de Protection Rapprochée de captage AEP		Prescriptions associées aux dents creuses : (ALISE, 2021)	
⋯ Zones à Dominante Humide		■ 1a - Sous-sol interdit. Rehausse de la cote plancher de 30 cm par rapport au TN.	◆ 1b - Gestion des eaux pluviales à la parcelle obligatoire.
▭ Enveloppe de PPRi		● 1c - Rehausse de la cote plancher et construction en éloignement de la route.	★ 1d - Préconisation particulière. Se référer au rapport de phase 2 d'ALISE.
▭ Zones inondables		■ 2 - Urbanisation ou densification déconseillées.	

ALISE ENVIRONNEMENT - FEVRIER 2021

